Prévention amiante

PLOMBIERS - CHAUFFAGISTES

Votre métier vous expose aux risques d'inhalation de fibres d'amiante

Où y a t-il de l'amiante?

Si j'ai un doute sur la présence d'amiante, que faire?



Dans les bâtiments construits avant le 1er juillet 1997 ou dans les anciennes machines et installations industrielles...



Appelez le responsable des travaux

Si vous n'avez pas suivi de formation «Amiante», n'y touchez pas!

Si vous êtes formé, appliquez les principes de prévention

N'oubliez pas de vous décontaminer et de traiter les déchets













